

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2012**

**- La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Jean-Philippe Dugoin-Clément.**

*Il est procédé à l'appel (le quorum est atteint)*

**Nomination d'un Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.** - Je vais tout d'abord vous demander de désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de notre collègue Stéphane DELHOMME.  
Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).  
Je l'ai reçue d'office. Sauf avis contraire... je n'en vois pas.  
D'office et à l'unanimité, vous êtes secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2012.**

Vous avez pu prendre connaissance des délégations de signature ainsi que du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin dernier qu'il convient d'approuver.  
Sur ce procès-verbal, y a-t-il des questions, des demandes de rectification ? (Non)  
Il est adopté.

Nous allons donc pouvoir ouvrir le Conseil Municipal avec les points financiers et, tout d'abord, la décision modificative numéro 1 dont va vous parler Claude GARRO.

**I. FINANCES - AFFAIRES GENERALES**

**1. Décision modificative n°1**

**M. GARRO.** - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Décision modificative n°1 : pourquoi numéro 1 ? Parce que nous pouvons en avoir d'autres avant la fin de l'année. Elle prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires, initialement prévus au BP 2012 de la Ville, notamment par l'ajustement de certaines dépenses et recettes.

Notre Décision modificative n°1 se présente comme un budget, c'est-à-dire qu'il y a une section d'investissement et une section de fonctionnement.

On peut constater en investissement une diminution des crédits budgétaires ouverts au BP ; diminution nette de 70 372,70 €. D'où vient ce montant ?

En dépenses, on constate :

- le report de différents projets en matière de bâtiments scolaires et culturels, à hauteur de 118 000 € ;
- une écriture d'ordre concernant un Pass foncier pour 3 600 €, contrepartie figurant en recettes de fonctionnement ;
- un virement interne entre les chapitres 23 et 21 : crédit prévu pour le presbytère (travaux reportés en 2013) et affecté aux travaux de l'école des Myrtilles à hauteur de 80 000 €.

En ce qui concerne les investissements, dépenses, cela se traduit *in fine* par une diminution nette de 114 400 €.

Toujours en investissement, mais cette fois en matière de recettes, on constate 31 496,06 € de recettes nouvelles :

- une reprise d'amortissement pour 10 924 € ;
- un supplément de dotation globale d'équipement pour 18 842 € ;
- un supplément de taxes locales d'équipement pour 1 729,95 €.

En contrepartie, nous avons 101 868,76 € de recettes à annuler. La plus grosse part étant concernée par des subventions puisque comme des travaux sont reportés, les subventions afférentes sont effectivement annulées.

Pour mémoire, il y a un montant de 1 245 € de recettes dites « amendes de police » dont le montant initial a été légèrement surestimé.

Nous trouvons donc une diminution nette des recettes d'investissement de 70 372,70 €.

L'équilibre de la section est assuré par un virement de 44 027,30 € qui est affecté au poste « dépenses imprévues d'investissement ».

Concernant notre section de fonctionnement, on constate une augmentation des crédits votés de 50 451,30 €. Pour un budget de fonctionnement qui avoisine les 17 M€, vous conviendrez que la prévision d'origine n'était pas trop mauvaise.

En matière de dépenses, on constate :

- des dépenses supplémentaires inscrites pour 23 783,80 €.

Figure là la contrepartie des écritures d'amortissement, dont je viens de vous parler en investissement ;

- une contribution au SIARCE pour les travaux d'assainissement de 6 020,68 € ;

- un supplément de crédit pour les créances irrécouvrables de 916,73 € ;

- un reliquat du Fonds départemental de taxes professionnelles non perçues pour 2 944,04 € ;

- des annulations de titres pour un montant de 1 000 € ;

- des charges concernant le stade nautique pour 1 978,24 €.

Inversement, des charges prévues au BP ne se réaliseront pas : un montant d'ICNE (Intérêts courus non échus) de 103 387,63 €. D'où un gain net en matière de dépenses de fonctionnement de 79 603,83 €.

Concernant les recettes, nous constatons des recettes nouvelles pour 82 119,30 €, dont un remboursement de notre assurance sur le personnel, de la Société Gras Savoye pour un montant de 43 360,34 € ;

La contrepartie de l'écriture Pass Foncier : nous venons de voir le montant en investissement pour 3 600 €.

- une dotation de l'Etat pour la délivrance de passeports sécurisés pour 7 060 € ;

- pénalité concernant la société Elixor\* pour 10 340 €.

Voilà pour les recettes nouvelles.

En revanche, recettes prévues au BP qui ne se réaliseront pas : 31 668 €, pratiquement concernés par la DSU et la dotation nationale de péréquation dont le montant est inférieur à la prévision.

Le gain net de recettes par rapport au BP est de 50 451,30 €.

L'équilibre de la section est assuré par un virement de 130 055,16 €, qui sera viré au poste de dépenses imprévues.

Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.** - Monsieur RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - Pour notre cohérence, nous n'avons pas voté le budget, nous ne voterons donc pas cette DM.

**M. GARRO.** - C'est logique. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

## 2. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

### 3. Admission en non valeur de créances éteintes

**M. GARRO.** - En fait, il s'agit pour nous de la même chose : ce sont des recettes que nous allons annuler puisque la perception, notre comptable n'a pas pu les recouvrer. Cela concerne les cantines, les centres de loisirs, etc.

Le contexte économique étant difficile, des personnes ne peuvent pas payer. La perception fait un certain nombre de démarches et abandonne au bout d'un certain temps. Elle nous demande alors d'abandonner également pour pouvoir clarifier ses comptes. Cela nous fait donc des recettes annulées. Auparavant, il n'y avait que des créances irrécouvrables. Aujourd'hui, la comptabilité publique demande que l'on distingue entre créances éteintes et créances irrécouvrables proprement dites. Les créances éteintes sont celles dont la prescription est intervenue. On ne peut plus les recouvrer de toute façon.

S'agissant des créances dites irrécouvrables, le comptable s'arrête de poursuivre parce qu'il a vu que la situation était de toute façon insoluble. Mais la prescription n'est pas éteinte.

Dans un cas, on nous demande d'annuler pour 1 324,93 €.

Dans l'autre cas, il s'agit de 1 091,80 €.

Avez-vous des questions ? (Non).

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Après délibération,**

#### **Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

### 4. Nouveau barème de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**M. GARRO.** - Il s'agit d'une taxe dont nous avons voté le principe dans le cadre du budget 2012. Elle remplace la taxe sur l'électricité et s'appelle maintenant « taxe locale sur la consommation finale d'électricité ». Vous avez dans la délibération et dans la note de présentation l'explication de cette taxe.

L'an dernier, le coefficient multiplicateur était de 8. Nous pouvons le monter à 8,28. Chaque année, l'Etat revalorise ce taux, mais les communes doivent voter à chaque fois l'approbation du nouveau taux. Il n'est pas automatique.

Nous proposons donc de le porter à 8,28, sur un tarif de base de 0,75 dans certaines conditions qui vous sont rappelées et de 0,25 pour d'autres consommations.

Vous avez sur la table un rectificatif car  $8,28 \times 0,75$  ne fait pas 6 €, et  $8,28 \times 0,25$  ne fait pas 2 €. Vous avez donc maintenant les bons chiffres.

Avez-vous des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**5. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Franck Marlin, Député Maire, pour la réalisation de travaux dans le théâtre municipal de Mennecy**

**M. GARRO.** - C'est ce que l'on appelle la réserve parlementaire. En 2012, nous avons bénéficié de cette réserve dans le cadre de la BCD de la Jeannotte. Nous avons perçu 20 000 € à ce titre, je crois Aujourd'hui, cela concerne des travaux à faire dans le théâtre, notamment les planchers de scène et de la fosse, ainsi que les cintres.

Le coût prévisionnel des travaux est de 232 024 € TTC. Le montant de la subvention ne peut dépasser 50 % du coût hors taxe, avec un plafond à 30 000 €.

Il est donc proposé de solliciter la réserve parlementaire de M. Franck MARLIN, Député de l'Essonne, pour un montant de 30 000 €.

Avez-vous des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - Merci, Monsieur le rapporteur. Je profite de ce point de l'ordre du jour pour vous présenter Mme FIZELLE, à qui je vais demander de bien vouloir se lever, qui arrive au sein des services de la Ville, qu'elle rejoindra dans quelques jours, en provenance du Conseil Général de l'Essonne, pour prendre la direction des services financiers, en remplacement de François CHANON qui nous a quittés pour une autre commune de l'Essonne au début de l'été.

Mme FIZELLE aura la lourde tâche d'assurer le montage et le suivi des budgets en compagnie de Claude GARRO et de Gérard GALLET. Bienvenue parmi nous et bon courage.

**M. LE MAIRE.** - Je vais maintenant passer la parole à Marie-Claire CUTILLAS.

## **II. JUMELAGE.**

### **6. Prise en charge des frais de déplacement du maire honoraire de Mennecey dans le cadre d'un voyage organisé suite à l'invitation du maire de la commune d'Occhiobello (Italie) au titre du jumelage**

**MME CUTILLAS.** - Il s'agit de la prise en charge des frais de déplacement du maire honoraire de Mennecey dans le cadre d'un jumelage organisé par la commune d'Occhiobello et auquel nous étions invités. Le maire d'Occhiobello a proposé à M. le Maire de Mennecey de l'accueillir en Italie dans le cadre des relations d'amitié qui lient nos deux collectivités. M. le Maire a répondu favorablement à cette invitation.

Sachant que ce jumelage a été officialisé en 2004, il lui semble opportun d'associer M. Joël MONIER, ancien Maire, pour ce déplacement en Italie ; M. MONIER ayant obtenu du Préfet de l'Essonne le titre de maire honoraire.

A ce titre, nous vous demandons de prendre en charge les frais de déplacement qui s'élèvent à 152,99 €.

**M. LE MAIRE.** - Monsieur RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - J'ai pu participer à ce voyage à mes frais personnels pour assister au jumelage entre nos deux villes sœurs.

Nous n'avons aucun problème avec cette délibération et la présence de M. MONIER qui est à l'origine de notre jumelage et qui le sert encore aujourd'hui.

En revanche, je regrette, Monsieur le Maire, que le Conseil Municipal, en tous cas les élus que nous sommes, n'ayons pas été informés de ce voyage, officiellement de votre part. Nous déplorons à chaque fois le manque d'informations aux élus que nous sommes quant aux manifestations municipales. Demain, une première pierre sera posée et nous ne sommes ni invités, ni informés officiellement, en tout cas par voie directe. D'autres manifestations ont eu lieu. Dimanche, d'autres auront lieu sur la commune.

Nous représentons un certain nombre de menneçois. Nous sommes comme vous au Conseil Municipal, nous avons donc les mêmes droits.

M. DUGOIN père respectait l'opposition et nous invitait à chaque manifestation. Même si la majorité représente 48 % des Menneçois, je pense qu'elle invite tous les menneçois.

Je pense que vous allez rectifier le tir et que nous serons, comme vous-mêmes, invités lorsque M. le Maire se déplace et représente la commune. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Je peux donc vous remercier de voter, je suppose favorablement, sur cette délibération.

Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth
-------------	----	---

		VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - Je vais passer la parole à Anne-Marie DOUGNIAUX pour les points sur l'urbanisme, et ensuite à Jean FERET pour le point n° 11, étant entendu que le point n°10 est retiré de l'ordre du jour.

### **III. URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **7. Intégration dans le domaine public communal de la Voirie et des Réseaux Divers du lotissement « le Clos de Mennecy »**

**MME DOUGNIAUX.** - Bonsoir. Ce lotissement, situé rue du Petit Mennecy et chemin de la Manufacture, souhaite rétrocéder une partie de la voirie. L'association Syndicale Libre « Le Clos de Mennecy » a demandé la reprise de la voirie et des réseaux.

Une enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 2 juillet 2012. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec un avis favorable en date du 6 juillet 2012.

La présente délibération a pour but l'approbation de la rétrocession par les copropriétaires du lotissement « Le Clos de Mennecy » à la commune de cette voirie et des réseaux divers, ainsi que leur intégration dans le domaine public communal.

Y a-t-il des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

#### **8. Classement dans le domaine public communal des voiries de la Z.A.C. « La Ferme de la Verville »**

**MME DOUGNIAUX.** - Une partie des voiries de cette Z.A.C. est encore dans le domaine privé de la commune. Nous souhaitons les passer dans le domaine public.

Nous avons fait le listing de toutes ces voiries. Nous avons inclus aussi la reprise du parking, qui a été faite dernièrement, du centre commercial « La Verville ».

Y a-t-il des questions ?

**M. RICHOMME.** - Nous suivrons votre choix dans cette délibération, sachant que la commune entretient déjà énormément de voiries par les petites réparations ou par le nettoyage. C'est un bien qui revient à la commune, de fait.

**MME DOUGNIAUX.** - Les voiries appartenaient déjà à la commune, mais elles étaient dans le domaine privé de la commune. Elles passent là dans le domaine public, puisque ces voiries sont ouvertes au public. C'est tout. Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

### **9. Mise à l'enquête publique de la notice de zonage d'assainissement de Mennecey**

**MME DOUGNIAUX.** - Le Schéma Directeur d'Assainissement fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité.

Il est formé de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement de la Commune.

Cette obligation de zonage répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents d'urbanisme et doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par le Conseil Municipal. Nous faisons des zonages d'assainissement collectif, des zonages d'assainissement non collectif et des zonages des eaux pluviales.

Ce zonage d'assainissement devra être annexé au plan local d'urbanisme de Mennecey lors de sa révision.

Y a-t-il des questions ?

**M. LE MAIRE** - Par galanterie, je donne d'abord la parole à Mme PRAT et ensuite à M. RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - Ne demandez pas le CV de Mme DOUGNIAUX !

**M. LE MAIRE.** - Ni le vôtre, ne vous inquiétez pas. C'est fini, les CV, pour aujourd'hui.

**MME PRAT.** - Je n'attends pas de galanterie de la part de M. RICHOMME. Il l'a déjà démontré. Juste pour information concernant le Schéma Directeur d'Assainissement, y a-t-il eu un Comité de pilotage organisé ou un Comité partenarial ?

**MME DOUGNIAUX.** - Le Schéma Directeur d'Assainissement a été fait par le SIARCE.

**MME PRAT.** - Oui, mais y a-t-il eu un Comité de pilotage ou un Comité partenarial ? La mairie y est. C'est juste pour information, je voulais savoir.

**M. LE MAIRE.** - Sur ce sujet, la précision vous sera apportée par le rapporteur ou les services municipaux.

Christian RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - Aucun problème avec cette délibération.

Pourriez-vous nous transmettre les dates de l'enquête publique lorsque vous les aurez ?

**M. LE MAIRE.** - Même réponse. A ce sujet, on enregistre la demande et au fur et à mesure de l'avancement, on vous les donnera.

**MME DOUGNIAUX.** - En ce qui concerne l'enquête publique, il faut demander au tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur. Par rapport à ce commissaire enquêteur et aux dates auxquelles il sera libre, on pourra fixer les dates d'enquête publique. Pour le moment, on ne les connaîtra qu'au dernier moment.

**M. RICHOMME.** - Je demande simplement si vous pourrez nous les transmettre.

**MME DOUGNIAUX.** - Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - Tout le monde est pour. Sur un tel sujet, il ne peut y avoir qu'une unanimité. Je remercie Anne-Marie.

#### **10. Modification des statuts du SIARCE :**

**point retiré**

**M. LE MAIRE.** - Ce point est retiré dans la mesure où le SIARCE a postérieurement après nous avoir saisis, re-délibéré pour modifier très légèrement la modification qui était proposée aux communes adhérentes.

Une précision que me communiquent les services - sans aucun esprit de polémique parce que ce n'est pas le lieu - : concernant les invitations, on me dit que vous devez les recevoir, notamment pour les invitations concernant demain, sur votre boîte mail, qui vous a été créée, de menecy.fr.

Je demande aux services qu'ils ne vous envoient plus sur mennecy.fr mais sur votre boîte mail personnelle de manière à ce que vous puissiez être bien informés et les recevoir.

**M. GUEZO.** - Excusez-moi, Monsieur le Maire : nous avons tous des renvois de mennecy.fr sur nos adresses personnelles.

**M. LE MAIRE.** - Dans ce cas, il y a un problème sur le renvoi. Je vous dis ce qu'il en est. Très honnêtement, je ne veux pas polémiquer.

En outre, nous avons suffisamment largement invité, il y a suffisamment d'écrits sur les blogs des uns ou des autres pour que l'on puisse s'imaginer, en tout cas sur la Verville, que tout le monde soit au courant de l'inauguration de demain.

Avant de passer la parole à Jean FERET qui va vous présenter l'avis de la commune sur le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, je souhaite juste vous préciser que la communauté de communes a été amenée à délibérer mardi soir sur ce sujet et a émis un avis défavorable.

Monsieur FERET, si vous voulez bien.

### **11. Avis de la commune sur le projet de plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF)**

**M. FERET.** - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous les collègues.

Il s'agit ici, dans le Conseil Municipal de Mennecy, d'émettre aussi un avis défavorable sur le projet de plans de déplacements urbains d'Ile-de-France.

C'est un document important, très structurant pour la région. C'est un document qui, pour la première fois, est fait par la Région. Le document précédent de 1998 avait été fait par l'Etat. Ce document va organiser, pour au moins dix à quinze ans, le devenir de tous les transports, qu'ils soient individuels ou collectifs, dans toute la région.

L'avis : nous vous proposons un avis défavorable. Je ne vais pas vous lire toute la notice explicative. Je suis certain que vous l'avez lue.

Nous proposons un avis défavorable à cause de six points, essentiellement :

- Premier point : il s'agit d'abord de l'impact du réseau du Grand Paris dont nous estimons que le maillage est complètement insuffisant avec le RER existant.

Desservis par une ancienne ligne RER, nous n'en tirerons aucun bénéfice. L'attractivité ou le bénéfice apporté par cet investissement colossal est proche de zéro.

Cela se double d'une mise en tout omnibus du RER D, donc des temps de parcours pour notre territoire qui s'allongent pour aller jusqu'à Paris, alors que tant de personnes désirent des semi-directs avec un arrêt à Corbeil et peut-être un à Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, mais pas plus, pour aller jusqu'à Paris.

- Deuxième point : l'Etat prescrit une urbanisation à Mennecy via d'abord la CCVE dont le SCOT impose 400 logements livrés chaque année sur le territoire de la CCVE, et Mennecy apportant une contribution de 120 logements par an sur dix ans pour réaliser ou satisfaire cette prescription. Mais des logements sans transport, cela ne marche pas ; ce n'est même pas utopique, c'est un échec programmé.

- Troisième point : il n'y a rien pour rendre les bus plus attractifs en grande couronne, alors que l'on disait souvent dans l'ancienne majorité du conseil régional qu'il suffirait d'environ 100 millions d'euros pour doubler l'offre des bus en grande couronne ; ce qui est dix à cent fois moins que les investissements envisagés dans le métro du Grand Paris.

- Quatrième point : le point peut-être le plus important pour notre territoire, c'est la logistique et l'usage du RD 191 qui n'est pas adapté au projet de logistique de notre département, de notre territoire et, en particulier - nous le soulignons - le projet de dépôt d'hydrocarbure de Cerny, qui consiste à amener des produits par un moyen de transport très écologique (l'oléoduc) et à le distribuer en camion dans toute la moitié sud de l'Ile-de-France, est une aberration.

- Cinquième point : les trajets domicile / travail se font essentiellement en voiture. Dans un territoire comme le nôtre, où il n'y a que 0,4 emploi par actif, cela n'arrangera rien pour travailler plus facilement.

- Enfin, - j'y tiens personnellement - l'adaptation aux personnes à mobilité réduite des transports actuels est inexistante et n'est pas prévue dans ce PDUIF : pas de rehaussement de quai, pas de

modification des trains. Essayez simplement de prendre le train avec une poussette d'enfant ! C'est un désastre. Et je ne parle même pas de changer de quai à Juvisy avec les escaliers. Ce n'est pas possible. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter cette délibération, pour émettre un avis défavorable sur ce projet de PDUIF.

Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.** - Monsieur RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - J'ai bien lu la note que vous avez produite, et j'ai écouté avec attention vos remarques et vos objections. La région Ile-de-France essaie de faire avancer notre région. De nombreux défis sont à relever et les choses ne sont pas simples.

Notre région Ile-de-France est différente des autres régions, par sa taille, par la complexité de son maillage, par tous les réseaux et par le fait que nous ayons une région parisienne centrée sur Paris, une première couronne et une deuxième couronne.

Je ne mets pas de côté toutes les difficultés que vous évoquez, qui nous concernent nous, deuxième couronne.

Je vous ai rejoint, Monsieur le Maire, lorsqu'il a fallu défendre notre deuxième couronne, lorsqu'il faut défendre nos transports en commun, comme nos lignes C ou D.

Je vous ai rejoint lorsqu'il a fallu se battre contre les transports de citernes près de Cerny.

Mais ce schéma de la région Ile-de-France met en œuvre certains défis qui valent le coup d'être tentés. C'est pourquoi nous voterons favorablement ce schéma. Non pas parce que la région Ile-de-France est de la même couleur politique que nous, et vous contre parce que c'est une couleur opposée, mais parce que notre région doit évoluer. Elle doit évoluer rapidement parce qu'il y aura une compétition entre métropoles. Il est important, malgré le fait que le Grand Paris, à mes yeux, ne soit pas une bonne idée, qu'aujourd'hui, on puisse le modifier. Et la région est un de ces outils.

Quand on parle de croissance et de saturation routière, quand vous parlez de certains points, je pense que la région met en œuvre de grands défis. Nous, à Mennecy, nous devons, à notre petite échelle, faire également la même chose.

Dans ce schéma, vous êtes contre certaines choses, certains événements et, au niveau local, vous faites le contraire.

Personnellement, cela ne me dérange pas, mais ce n'est pas la bonne logique. Quand on parle de sécurité routière, M. BOSSARD fait énormément d'efforts, mais quand je vois sur la commune devant le collège beaucoup de publicité pour l'alcool, ce n'est pas forcément Mennecy qui se démarque dans le bon sens.

Quand on se bat pour la ligne D du RER, que l'on apporte des modifications pour l'accessibilité, pour que nos rames soient de plus en plus efficaces, je tiens à rappeler que pour la ligne D, 500 millions d'euros sont prévus prochainement par l'Etat grâce au projet du constat de la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne. C'est un appel d'air qui sera assez important, non seulement pour les Mennecois, mais aussi pour tous ceux qui viennent de Paris.

Quand on construit, à côté des lignes D du RER, on va créer encore plus de problèmes. Si l'on écoute le Président de la SNCF, il a dit il y a trois mois qu'il ne fallait plus construire à côté des lignes D du RER parce que cette ligne est engorgée.

A Mennecy, on a fait tous nos logements en bas, à côté de la gare. On va donc créer encore plus de difficultés.

Je veux bien que l'on demande plus de moyens pour la ligne D du RER, mais inciter les gens à utiliser les transports qui sont déjà aujourd'hui en difficulté, ce n'est pas vraiment de bon sens.

Dans la région Ile-de-France, il y a une politique de liaisons douces, de développement de l'accessibilité, des voies piétonnes et cyclables.

A Mennecy, j'étais content quand M. le Maire avait lancé le conseil local de l'environnement. Au bout de deux, trois ans, on n'a plus rien vu. Il ne s'est rien passé sur l'environnement sur notre commune.

Mme Jouda PRAT, nouvellement intégrante de la majorité, lance l'Agenda 21. On repart plus ou moins de zéro, mais avec qui, quand, comment, pourquoi ? Je n'en sais rien.

On a donc perdu du temps.

C'est peut-être compliqué, il faut peut-être avancer doucement, mais la région le fait et c'est pourquoi, même si tout n'est pas parfait, on l'encouragera.

**M. LE MAIRE.** - Bien, monsieur RICHOMME. Décidément, vous êtes sur un positionnement qui n'est que politique.

Lors du vote en conseil communautaire, qui s'est tenu avant-hier, la quasi intégralité des élus a souhaité qu'une motion avec un avis défavorable soit votée, y compris des élus de gauche, mais qui favorisent certainement l'intérêt de leur secteur par rapport à l'intérêt de leurs amitiés partisans.

Voter pour ou contre l'avis que nous émettons - malheureusement ou heureusement puisque vous êtes favorables à ce projet - n'aura aucune incidence sur ce que feront la région et le STIF.

L'avis du Conseil Municipal de Mennecey ou de la communauté de communes du Val d'Essonne, pour important qu'il soit, n'aura malheureusement aucun effet pour changer le fait que, depuis dix ans, la région socialiste présidée par le socialiste, M. HUCHON, la ville de Paris, présidée par le socialiste M. DELANOE, ont concentré tous les investissements sur Paris et la petite couronne, en jugeant que :

- la grande couronne, c'était la réserve d'indiens de l'Ile-de-France ;

- c'était les gens qui habitaient le plus loin parce qu'ils n'avaient pas forcément les moyens d'habiter à Paris ou en petite couronne ;

- c'était les gens qui avaient le plus de temps de transport, qui étaient dans les trains les plus vétustes avec le plus de retard.

Cela ne changera strictement rien.

Le plan de déplacement qui nous est proposé, grosso modo, qui prévoit des investissements, ne prévoit strictement rien pour changer cet état de fait.

Que cela vous dérange en tant que militant, partisan, je peux le comprendre. En tant que menneçois, en tant qu'habitant du Val d'Essonne, voter pour ou contre, ce n'est pas faire que cela se fasse ou empêcher que cela se fasse, c'est donner une caution.

Pour moi, voyez-vous, cela fait partie des choses qui certainement nous différencient. Je refuse de donner une caution morale à ce que font le conseil régional d'Ile-de-France et le STIF depuis dix ans par rapport à la grande couronne dont nous faisons partie et à ce qu'ils s'apprentent de continuer à faire dans les années qui viennent.

Ensuite, comme vous êtes dans un discours uniquement politique, vous ramenez les choses au local.

Ecoutez, au local je vous entends : on construit trop de logements à côté de la voie ferrée. Qu'est-ce que ce sera quand le gouvernement que vous soutenez impose depuis cette semaine 25 % de logements sociaux, soit 350 logements sociaux de plus à construire sur Mennecey pour ne pas avoir d'amende ? Je ne sais pas où nous allons les mettre.

Qu'est-ce que ce sera quand le gouvernement que vous soutenez va effectivement mobiliser tous les terrains de RFF - dans toutes les communes, tous les terrains de RFF se situent en bord de gare, que ce soit à Mennecey, à Ballancourt ou ailleurs - pour aller construire massivement du logement social, le tout sous peine de pénalités ?

Quand on parle de l'engorgement de Mennecey, cela fait effectivement des années que l'on attend le Barreau Sud qui doit être financé par le Conseil général - ce n'est pas moi, je n'y peux rien. Là encore, on est sur un département présidé par un de vos amis - dont on nous annonce éventuellement un démarrage des travaux en 2014. Je l'espère. Je crois en tout. J'attends de voir le premier coup de pioche dans deux ans, si tout va bien.

Mais on sait parfaitement que de toute façon, le problème de la circulation dans Mennecey n'ira qu'en empirant tant qu'il n'y aura pas de déviation de Mennecey.

Vous me direz que c'est un « serpent de mer ». Effectivement, cela fait vingt ans que cette déviation se balade un peu partout. Si ce n'est que depuis maintenant fin 2008, un tracé a été accepté par toutes les communes, une première partie du tracé a été réalisée, financée, non pas par le Conseil général, mais par l'agglomération de Corbeil.

Si on veut faire de la politique, on peut tous en faire.

Là, il n'est pas question pour moi, sur cette délibération et sur ce plan de déplacement, d'être dans une logique politicienne du parti socialiste ou de tel ou de tel, mais plutôt d'être sur une logique de défense des intérêts locaux.

Là, je suis au regret de vous le dire : contrairement à l'ensemble de vos collègues des différentes communes de la CCVE qui ont une logique, non pas militante mais une logique de défense des intérêts de leurs administrés, vous êtes dans une logique militante. C'est votre droit, c'est tout à fait respectable et ce sont vos modes de fonctionnement.

Sur ce, je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

**M. RICHOMME.** – Attendez !

**M. LE MAIRE.** - Non, c'est bon. On ne va pas épiloguer trois heures là-dessus.

Monsieur RICHOMME, votez-vous pour, contre ou vous abstenez-vous ? Dites-moi !

**M. RICHOMME.** – Nous votons pour...

**M. LE MAIRE.** - Vous votez pour un avis défavorable ?

**M. RICHOMME.**- Nous votons contre.

**M. LE MAIRE.** - Nous votons pour un avis défavorable. Nous sommes pour ce qui est contre et vous êtes contre ce qui est pour. De cette façon, la boucle est bouclée.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

Je vais maintenant passer la parole à Sylvie PERUZZO qui va vous parler de la restauration municipale.

#### **IV. RESTAURATION SCOLAIRE.**

##### **12. Approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy**

**MME PERUZZO.** - Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose une délibération qui a pour objet l'approbation de l'avenant numéro 4 au contrat de la DSP. Cet avenant vous est proposé afin de préciser certains points, en particulier les prestations à réaliser par le délégataire.

Il permettra donc :

- de prendre en compte la démolition et la reconstruction du groupe scolaire de la Verville et donc du transfert provisoire du point de restauration ;

- d'acter la mission confiée par la commune au délégataire pour réaliser les investissements de matériel, des équipements complémentaires non prévus au contrat ainsi que les incidences financières inhérentes ;

- la dissociation des prestations Petite Enfance composant une journée alimentaire.

Je ne vais peut-être pas vous lire tout le document. Je pense que vous l'avez étudié. Avez-vous des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. MAIRE** - Merci Madame le rapporteur. Je rends la parole à Jean FERET sur le scolaire.

**V. SCOLAIRE.**

**13. Dénomination du parking du groupe scolaire « Les Myrtilles »**

**M. FERET.** - Il s'agit de donner un nom au nouveau parking de l'école « les Myrtilles », et non pas l'école « des Myrtilles ».

Il s'agit de savoir bien désigner cet endroit et surtout les différents accès de l'école puisque, juste après le baptême de ce parking, il y aura une convention de numérotage pour donner un numéro différent à chaque porte : l'école élémentaire « les Myrtilles » sera au n° 2 et l'école maternelle au n° 8, sachant que l'office a une entrée au 17 bis, avenue de Neufville.

Jusqu'à présent, - c'était une surprise - l'école « les Myrtilles » n'avait pas d'adresse. Elle n'était ni au 17, ni au 19, qui sont deux maisons voisines. Nous réparons donc cet oubli, vieux de près de quarante ans. Il s'agit d'être précis pour le facteur, pour les secours si nous les appelons et de faire les choses dans les règles de l'art.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

La délibération est adoptée. Merci.

La place s'appellera donc Place de l'école « Les Myrtilles » et non pas « des Myrtilles ».

#### **14. Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIARCE relative à l'aménagement des abords extérieurs du groupe scolaire de la Verville**

**M. FERET.** – Cette délibération concerne le projet de démolition - reconstruction de l'école de la Verville. Vous connaissez le projet. Il a été attribué dans un contrat de partenariat à la société ARTELIA.

Aujourd'hui, nous allons parler de ce qui se passe devant ce projet, avec le parking et la voirie qui sont devant et qui ne sont pas dans le périmètre du contrat de partenariat.

Sur cette voirie, nous avons à la surface une chaussée, des espaces verts et, en souterrain, des réseaux. Ces derniers correspondent à des compétences transférées au SIARCE, mais la chaussée, jusqu'à présent, est de compétence communale.

Puisqu'il faut tout restructurer et tout reconstruire, tous les réseaux devant l'ancienne école ont été abandonnés et consignés pour le chantier. Pour tout reconstruire et simplifier le projet, cette délibération consiste à attribuer une maîtrise d'ouvrage unique au SIARCE pour l'ensemble des deux volets VRD (Voirie, Réseaux Divers), donc la surface qui, sans cette délibération, aurait été sous maîtrise d'ouvrage communale, et le souterrain qui, de toute façon, même sans cette délibération, est déjà sous maîtrise d'ouvrage du SIARCE.

Le chantier sera mené en parallèle de la fin du chantier du bâtiment, c'est-à-dire au printemps et pendant l'été 2013.

Aujourd'hui, le devant de l'école est occupé par le chantier.

Avez-vous des questions ? (Non)

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - Merci Monsieur le rapporteur. La parole est à Annie PIOFFET qui va nous parler karting et désherbage.

## **VI. SPORTS - CULTURE.**

### **15. Convention entre la commune de Mennecy et l'Association sportive karting Brétigny - Val d'Orge 91.**

**MME PIOFFET.** - La Ville dispose de dix kartings et souhaite conclure un partenariat avec le club de Brétigny. Le club est adhérent à l'UFOLEP, il est installé sur la base militaire de Brétigny sur Orge.

L'organisation de cette activité sera gérée par la Maison des jeunes.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 800 € à l'Association sportive. Cette subvention permettra de couvrir une partie des frais engagés par l'association pour la mise en place de cette pratique par les adhérents de la Maison des jeunes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUEZO.

**M. GUEZO.** - Bonsoir tout le monde. Je pense que c'est un beau projet, mais tel qu'il nous a été présenté, cela me pose un certain nombre de soucis que j'ai soulignés en commission et pour lesquels je n'ai pas reçu de réponses.

Nous disposons de dix karts que nous mettons gracieusement à disposition d'une association. On nous propose ce soir de donner 1 800 € en plus à cette association. Mais en compensation ou en retour ? J'ai très peu d'éléments.

J'ai regardé sur Internet. Je crois que le prix de la licence pour faire du karting dans cette association est aux alentours de 137 € à l'année.

*(Signe de dénégation de Mme PIOFFET.)*

Vous me dites non, Madame PIOFFET, mais on ne m'a donné aucune précision. Apportez-moi la preuve du contraire. Cela m'ira très bien.

C'est une convention qui passerait par l'intermédiaire de la MJ. Cela s'adresse à une tranche de 9 à 15 ans. Au-delà de 15 ans, à Mennecy, les enfants n'ont-ils pas droit de faire du karting ? C'est une question que je me pose.

Les questions pour lesquelles je n'ai pas reçu de réponse concernent le prix de la licence puisque, pour pratiquer du karting, il faut en plus prendre une licence annuelle. En outre, il faut payer le coût de la prestation. On ne la connaît pas non plus.

Aujourd'hui, cela fait beaucoup d'incertitudes pour une association non menneçoise à qui on propose de donner 1 800 €.

Pour ces raisons, nous allons voter contre.

**M. LE MAIRE.** - Mon cher collègue, je ne peux pas vous empêcher de voter contre. Je pense que c'est dommage. Pour votre information, la MJ, c'est plutôt 11 -18 ans en termes de tranches d'âge d'accueil. Le prix de la licence annuelle UFOLEP est de 80 €.

Ici, il n'est pas question de tarification mais de la convention, au travers de laquelle nous déposons, stockons les kartings auprès de cette association qui elle-même occupe la base aérienne de Brétigny, au travers de laquelle cette association en assure l'entretien et assure l'accueil des jeunes que nous enverrons, ainsi que de leurs accompagnateurs.

Maintenant, libre à vous de voter pour ou contre. Nous passons au vote.

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique
-------------	----	--

		DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**16. Affectation des documents de la médiathèque Madeleine de l'Aubespine avant fait l'objet de désherbage.**

**MME PIOFFET.** - Merci Monsieur le Maire. Cette opération s'effectue selon deux critères :

- l'état physique du document ;
- le critère intellectuel, c'est-à-dire trop éloigné des besoins du public.

Les documents dés herbés seront affectés pour partie au pilon et pour l'autre partie à une bourse aux livres proposée par la médiathèque.

Y a-t-il des questions ?

**MME BRANLE.** - A titre indicatif, on aurait voulu connaître à peu près le nombre d'ouvrages concernés par cette action.

Au niveau de la bourse aux livres, cet argent qui sera récolté aura-t-il un but pour quelque chose de précis ? A quoi servira l'argent récolté par la bourse ?

**MME PIOFFET.** - Pour la première question, il y a 1 930 ouvrages.

Pour la bourse, ce sera gratuit.

Le reste des documents passera au pilon.

Y a-t-il d'autres questions ?

**MME BRANLE.** - Comment cela va-t-il se passer si c'est gratuit pour les gens ?

**MME PIOFFET.** - Cela se passera dans la salle de la cheminée. Les livres seront exposés, mais la date n'est pas encore fixée.

**MME BRANLE.** - D'accord. Merci beaucoup.

**MME PIOFFET.** - Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - La parole est à M. BOSSARD concernant la sécurité, la prévention, et en l'espèce, essentiellement les JPSJ.

## **VII - SECURITE.**

### **17. Subvention exceptionnelle à l'Association de Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation (APEAS)**

**M. BOSSARD.** - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous propose avec cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention à l'association APEAS qui participe depuis plusieurs années déjà aux journées de prévention. C'est effectivement une association qui n'est pas menneçoise.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - Ce n'est pas une question mais une demande d'information. Je pense qu'il serait utile pour le contrôle de la légalité de mettre dans la délibération des références par rapport à l'association. Dans la délibération, il est juste indiqué le sigle, mais on ne sait pas où est localisée cette association. Comme elle n'est pas menneçoise, on n'a pas ses références. Les lettres A.P.E.A.S. pourraient correspondre à n'importe quoi, à n'importe qui.

Monsieur GALLET (?), si l'on pouvait modifier la délibération et, si vous avez des informations, vous pouvez nous les donner oralement. Merci.

**M. BOSSARD.** - On apportera les modifications même si, effectivement, en cherchant sur Internet, on tombe directement sur le site A.P.E.A.S. Je vous le signale : je l'ai fait et cela fonctionne.

Sinon vous avez aussi, inscrit pour confirmation, si vous effectuez les recherches, Association de Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation. Mais nous apporterons la précision. J'aime aussi les choses précises.

**MME BRANLE.** - Elle est où dans l'Essonne, cette association ?

**M. BOSSARD.** - Elle n'est pas située dans l'Essonne, c'est une association nationale.

**MME BRANLE.** - Merci.

**M. BOSSARD.** - Je vous en prie. Y a-t-il des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**18 Demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le déploiement d'un système de vidéo-protection**

**M. BOSSARD.** - Avec cette délibération, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à demander aux services de l'Etat une subvention en vue d'apporter un financement pour l'installation de notre vidéo-protection.

Pour rappel, nous avons déjà voté ce genre de délibération en 2011. Suite à un appel infructueux lié à la fibre optique, nous avons dû recommencer le dossier.

Voilà pourquoi, à nouveau aujourd'hui, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance en vue d'obtenir des financements.

Y a-t-il des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**M. LE MAIRE.** - Nous allons maintenant traiter des points concernant les ressources humaines. Je passe la parole au rapporteur.

**VIII. PERSONNEL**

**M. DUGOIN.** - Merci Monsieur le Maire. Sept rapports concernant effectivement le personnel communal.

**19. Demande de financement auprès du Fonds National de la Prévention concernant la prévention des risques psychosociaux**

**M. DUGOIN.** - Comme cela figure dans les considérants, elle concerne les risques psychosociaux. Ce dossier a été examiné et voté à l'unanimité en comité technique paritaire (CTP).

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement de manière à ce que nous cofinancions cette mesure avec le Fonds National de la Prévention.

Y a-t-il des questions particulières ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**20. Création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

**M. DUGOIN.** - Délibération très classique. Cela a été vu en commission des finances. Ce sont des créations de postes qui, comme vous l'avez lu, permettront de répondre à des demandes de besoins saisonniers ou temporaires, essentiellement pour remplacer des agents absents.  
Y a-t-il des questions ? (Non)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**21. Création d'un poste d'Attaché Territorial**

**M. DUGOIN.** - C'est un poste d'agent de catégorie A, qui très précisément, permettra le recrutement d'un agent aux fonctions de directeur des finances et des moyens généraux. S'il n'y a pas de questions particulières, je sou mets au vote.  
Je pense que ce sera le même vote que précédemment.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET,
--	--	---

<b>POUR</b>	31	Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

## **22. Participation de la collectivité en matière de prévoyance santé dans le cadre d'une procédure de labellisation**

**M. DUGOIN.** - J'insiste un peu parce qu'un gros travail a été fait par le personnel. Comme vous l'avez lu, un groupe de travail réunissant la direction générale, la direction des ressources humaines et les représentants du personnel, a beaucoup travaillé. Il a élaboré un certain nombre de propositions, que vous avez dans le rapport, qui ont été débattues à deux reprises je crois, puis validées à l'unanimité en comité technique paritaire.

En l'espèce, il s'agit de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire pour nos agents.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur RICHOMME.

**M. RICHOMME.** - J'avais une question, mais vous avez y répondu oralement lors de la présentation : cela a été vu en CTP. Il serait bien de le mettre dans les « vu » de la délibération.

**M. DUGOIN.** - Oui, bonne remarque.

**M. RICHOMME.** - Je pense que cela renforce la délibération vu que le CTP s'est prononcé.

**M. DUGOIN.** - Cela figure en dernière page de la délibération, l'avant-dernier « vu ».

**M. LE MAIRE.** - Vous n'avez pas lu la deuxième page. Vous vous êtes arrêté à la première. En fait, les « vu » ont été scindés en deux, uniquement pour piéger les gens. L'administration a été taquine : ils ont mis des « vu » après les considérants au lieu de les mettre tous en bloc.

**M. DUGOIN.** - Tout le monde est-il d'accord ? Y a-t-il des oppositions ? (Non)

### **Le Conseil Municipal, Après délibération, Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

### **23. Création de 3 postes d'assistants en soutien scolaire et détermination du tarif horaire de vacation**

**M. DUGOIN.** - Comme c'est précisé, c'est un dossier qui a déjà été vu ici. Le principe a été entériné par le Conseil Municipal. Mais bien évidemment, pour passer à l'acte, il nous faut délibérer sur un certain nombre d'assistants en soutien scolaire, puisqu'il s'agit de mettre en place des ateliers de soutien scolaire et d'aide aux devoirs pour les enfants d'âge primaire et secondaire.

Il est proposé de démarrer avec 3 postes d'assistants en soutien scolaire.

Leur rémunération serait fixée à un taux horaire de vacation de 19,45 € bruts. Cela n'a pas été précisé, mais on le verra au rapport suivant. On alignerait ce tarif sur celui des études surveillées.

A l'alinéa suivant : au cas où ils seraient membres de l'Education nationale, on s'alignerait alors sur les barèmes alloués aux personnels enseignants par l'Education nationale dans le cadre d'une activité, dite accessoire, soit 21,86 € bruts à ce jour.

Je ne reviens pas sur les trois assistants. Je crois que la question avait été posée par un collègue. Ce sont bien évidemment des enseignants qualifiés et labellisés en la matière. Je pense que ce seront des menneçois, mais nous ne pouvons pas donner les noms. Nous n'en avons pas le droit.

Cela étant dit, y a-t-il des remarques, des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

### **24 Détermination du tarif horaire des agents, en charge des études surveillées**

**M. DUGOIN.** - Il vous est proposé d'allouer un tarif de 19,45 € bruts, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, tarif auquel nous avons fait référence avant. C'est celui des études surveillées.

Je suppose que c'est le même vote que précédemment. (*Acquiescement des élus.*)

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie
--	--	---

<b>POUR</b>	31	DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**25. Création de postes de professeurs d'enseignement artistique à temps non complet, d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1ere classe à temps non complet et temps complet**

**M. DUGOIN.** - Ce sont des créations de poste, comme vous l'avez vu, pour notre Conservatoire. Tout le détail figure au rapport, avec le nombre d'heures.  
Sans plus attendre, je le soumets au vote des collègues qui, je pense, est identique que précédemment.  
Non ?  
Avez-vous une remarque ?

**M. RICHOMME.** - Nous nous abstenons.

**M. DUGOIN.** - Abstention pour votre groupe. Je pense que c'est un avis favorable pour l'ensemble du conseil.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

**26. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe à temps non complet**

**M. DUGOIN.** - Je le soumets au vote.  
Monsieur RICHOMME, vous abstenez-vous ou vous joignez-vous à nous sur cette délibération ?

**M. RICHOMME.** - Nous votons pour.

M. DUGOIN. - Vous nous accompagnez ?

M. RICHOMME. - Oui.

M. DUGOIN. - Monsieur le Maire, ce sera un vote apparemment unanime.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Audrey OSSENI, Damien MARILLER

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Je vous remercie, chers collègues pour votre attention lors de ces travaux et je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 21 heures.**



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
1<sup>er</sup> Vice Président de la CCVE

*[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Sylvie', 'Audrey', 'Damien', and others, scattered across the bottom half of the page.]*